

de la fontaine placée sur la place, fut creusé sous l'échafaud, et bientôt, malgré le sable que l'on y jetait chaque jour, le sang coula dans toutes les directions.

« Dorfeuille, dit Lamartine, dans ses *Girondins*, fit placer la guillotine sur un égout découvert. Le sang, ruisselant à travers les planches, pleuvait dans une fosse de dix pieds de profondeur, qui l'emportait au Rhône avec les immondices du quartier. Les blanchisseuses du fleuve furent forcées de changer la station de leurs lavoirs pour ne pas laver leur linge et leurs bras dans une eau ensanglantée. »

Cet écrivain commet ici une erreur de plus que nous tenons à signaler. Nos recherches à ce sujet ne nous ont rien fait découvrir qui puisse justifier son assertion.

Mais voici ce que nous voyons dans un rapport officiel présenté à l'autorité par les délégués aux inhumations.

« Le sang, répandu sur le sol et sur toutes les planches de l'instrument des vengeances nationales, exhale des miasmes que quelques degrés de chaleur de plus pourraient rendre contagieux. On a lavé les parois intérieures et extérieures avec du lait de chaux ; on a fait pomper le sang en stagnation par du gravois frais, qui a été enlevé de suite et remplacé. On a réglé que les mêmes opérations seraient faites toutes les fois que le glaive avait frappé quelque coupable. L'exécution de ces mesures est aux frais de la municipalité de Commune-Affranchie. »

Le greffier du tribunal révolutionnaire, et les deux officiers municipaux chargés d'assister aux exécutions et d'en rédiger le procès-verbal, se tenaient sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville quand l'échafaud était dressé au-devant du peron ; et lorsque l'instrument du supplice fut transporté à l'autre extrémité de la place, ces trois officiers s'établirent au premier étage du café Brun ou du café Dumont.

Or, ces deux cafés se trouvaient dans les maisons rem-